

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 07/04/2009

Réception par le Prefet : 07/04/2009

Publication : 14/04/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-5-6-3

Séance du vendredi 3 avril 2009

CO41 Partenariat 2009 avec la Chambre d'Agriculture

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- ❖ d'attribuer des subventions d'un montant maximum de 550.000 € à la Chambre d'Agriculture pour les actions conventionnées au titre de 2009, selon la répartition figurant au tableau joint en annexe au rapport,
- ❖ de valider le projet de convention avec la Chambre d'Agriculture figurant en annexe au rapport,
- ❖ d'autoriser le Président à signer cette convention.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions